

**MAIRIE DE CERDON**

**Monsieur le Commissaire-enquêteur**

Monsieur Patrick AZARIAN

32, route d'Argent

45620 CERDON

Par courrier simple

Par courriel : [ddpp-sei-wolfproject@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-wolfproject@loiret.gouv.fr)

Paris, le 19 décembre 2023

**Objet** : Contribution à l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale pour créer un parc de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques dans la commune de Cerdon (45620)

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par la présente, je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique relative à l'installation d'un parc de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques dans la commune de Cerdon par la société WOLF PROJECT sise lieu-dit 4 Le Four à Chaux 8, route des Quenoux, 45620 Cerdon.

Plusieurs éléments m'inclinent à adopter une position fermement défavorable à ce projet.

Tout d'abord, il nous est indiqué dans le dossier de présentation du projet, que « 6 loups seront maintenus dans un enclos de 4200 m<sup>2</sup> au sein de la propriété à des fins d'observation dans le cadre de séminaires et dans un second temps de recherche scientifique.

*Un séminaire aura lieu une à deux fois par semaine de mars à octobre. La nature et le volume des suivis de comportement dans le cadre de recherche scientifique sont encore à définir ».*

Par essence le loup est un animal sauvage, une espèce craintive et discrète, bien loin des images véhiculées communément consistant à dire que le loup est un grand prédateur.

Enfermer un tel animal, qui a besoin de découvrir des terrains différents et se déplacer sur des dizaines de kilomètres me semble contraire à toute logique et à tout bon sens.

Ensuite, d'un point de vue éthique, conserver des animaux sauvages en captivité pour étudier leur comportement dans un cadre de vie qui n'est pas le leur et qui leur a été imposé me semble contraire à tout sens moral et contraire au comportement que devrait adopter l'Homme vis-à-vis des animaux sauvages.

De plus, contrairement à ce qui est indiqué par la société pétitionnaire, la visée scientifique du projet m'apparaît largement amoindrie dans la mesure où un but lucratif est recherché.

Également, de l'Orléanais au Berry, toute la région de Sologne se mobilise contre le phénomène d'engrillagement qui menace gravement la faune et la flore de notre région. Effectivement, l'engrillagement rompt les continuités écologiques, augmente les risques sanitaires et artificialise durablement les sols.

Enfin, ce projet suscite une forte opposition de la part de nombreux élus locaux, communes limitrophes et communautés de communes, ce dont il faudrait aussi tenir compte.

Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposée à la création du parc de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques dans la commune de Cerdon par la société WOLF PROJECT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.



**Mathilde PARIS**

***Députée du Loiret***